

## Doctrines

### Législation Communautaire

#### Bourse et marchés financiers

- (059318) Application des lois et sanctions en droit britannique et européen : dissuasion et conformité, SERGAKIS Konstantinos (International journal for financial services, 01/07/17, n°2, p.16-22)
- (059207) Simple, transparent and standardised synthetic securitisations - The next step ahead ?, DORIN Philippe, VOJTKO Martin (International journal for financial services, 01/07/17, n°2, p.56-66)

#### Procédures collectives

- (059462) Enfin un droit de la restructuration efficace !, VERMEILLE Sophie, JAUFFRET Thibault (Petites Affiches, 28/08/17, n°171, p.5-9)

#### Sociétés et autres groupements

- (059320) Multiple voting shares : a european perspective, MALBERTI Corrado (International journal for financial services, 01/07/17, n°2)

### Législation Nationale

#### Banque

- (059373) La responsabilisation du prêteur lors de la remise des fonds en matière de crédit affecté, DE RAVEL D'ESCLAPON Marion (Petites Affiches, 28/07/17, n°150, p.23-27)
- (059372) Les manquements commis par des tiers en matière de crédit à la consommation, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Petites Affiches, 28/07/17, n°150, p.20-22)

- (059371) Le contentieux en matière de bordereau de rétractation, HAZOUG Sami (Petites Affiches, 26/07/17, n°150, p.16-19)
- (059361) Les règles « know your customer » et la prévention du blanchiment de capitaux par les banques, GAKOUE Sokrou Adélaïde (Revue trimestrielle de droit financier, 01/06/17, n°2, p.92-102)

## **Bourse et marchés financiers**

- (059364) L'autre ordonnance de réforme du droit des obligations, REYGROBELLET Arnaud (Revue trimestrielle de droit financier, 01/06/17, n°2, p.103-112)
- (059319) La quête de l'effectivité dans la régulation financière à travers les fonctions dissuasives et la conformité , BOUTHINON-DUMAS Hugues (International journal for financial services, 01/07/17, n°2, p.23-27)
- (059217) Financement participatif aux entreprises : le nouveau cadre réglementaire est-il conforme aux attentes des professionnels et des investisseurs ? , STUCKI Dominique (Actes pratiques, 01/07/17, n°4)

## **Civil**

- (059496) Comment appréhender le contrat d'adhésion du Code civil ?, (J.C.P. E., 31/08/17, n°35, p.24-36)
- (059287) Les motifs légitimes de résiliation dans les contrats à durée déterminée, PRAUD Jean-Lou (R.T.D. COM., 01/04/17, n°2, p.257-268)

## **Garantie**

- (059345) Chronique : garanties du crédit, LEGEAIS Dominique (Revue de droit bancaire et financier, 01/07/17, n°4, p.34-38)

## Immobilier et urbanisme

- (059360) Réflexions sur les aménagements à apporter aux dispositions relatives à la vente d'immeuble à construire , ZALEWSKI-SICARD Vivien (J.C.P. N., 28/07/17, n°30-34, p.55-61)

## Pénal

- (059495) Rapport Tracfin 2016 - Un appel aux professionnels à améliorer la qualité des déclarations de soupçons, CUTAJAR Chantal (J.C.P. G., 04/09/17, n°36, p.1501-1505)

## Sociétés et autres groupements

- (059351) Loi « Sapin 2 » et devoir de vigilance : l'entreprise face aux nouveaux défis de la compliance, BOUCOBZA Xavier , SERINET Yves-Marie (Daloz, 03/08/17, n°28, p.1619-1625)
- (059052) Les résolutions écrites des associés dans les sociétés commerciales : quid des sociétés de capitaux ?, KALAANI Adrian (Droit des sociétés, 01/07/17, n°7)

# Jurisprudence

## Législation Communautaire

### Banque

- **(059314) Action récursoire entre codébiteurs d'un contrat de crédit**

L'action récursoire entre les codébiteurs solidaires d'un contrat de crédit peut être portée devant le tribunal du siège de l'établissement de crédit. (CJUE - 15/06/17 : Procédures 2017, n°8-9 - note de NOURISSAT Cyril )

## Législation Nationale

### Assurances

- **(059355) Assurance-vie : faculté de renonciation et abus**

Le manquement de l'assureur à ses obligations informatives ne justifie pas nécessairement l'exercice abusif de la faculté de renonciation prorogée. (Cass.Civ. - 18/05/17 - 16-18691 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°4 - note de DJOUDI Jamel )

- **(059066) Saisie pénale de la créance figurant sur un contrat d'assurance sur la vie**

Nonobstant l'acceptation expresse des bénéficiaires du contrat d'assurance vie, le souscripteur conservait une créance sur l'assureur constituée par la faculté de rachat dudit contrat, dont il n'est pas allégué qu'il n'en bénéficiait pas, ladite créance étant saisissable en vertu de l'article 706-141-1 du Code de procédure pénale comme pouvant représenter, en valeur, le produit, susceptible de confiscation, de certaines des infractions poursuivies. (Cass.Crim - 20/04/17 - 16-82842 : Responsabilité civile et assurances 2017, n°7-8 - note de PIERRE Philippe)

## **Banque**

- **(059452) Cartes bancaires : la négligence grave du client ne l'empêche pas d'engager la responsabilité contractuelle de sa banque**

Malgré la négligence grave du client, la banque doit veiller à ce que ses obligations contractuelles soient tenues au risque de voir sa responsabilité contractuelle engagée. Les juges ont procédé à une double vérification. D'abord celle de la preuve apportée par la banque sur la négligence du client, puis celle du bon respect ou non de la convention de compte. (Cass.Com - 17/05/17 - 15-28209 : Communication - commerce électronique 2017, n°9 - note de CAPRIOLI Éric A. )

- **(059388) Chronique de jurisprudence : crédit**

Forclusion biennale et saisine de la commission de surendettement - Crédit à la consommation : forclusion biennale ; taille de la police - Crédit immobilier : prescription biennale - Crédit relais et devoir de mise en garde - Crédit et énergie renouvelable - Crédit à la consommation : vérification de la solvabilité ; soumission volontaire ;déchéance du terme : mise en demeure (Cass.Civ. - 01/06/17 - 15-25519 ; Cass.Civ. - 17/03/17 - 14-24986 ; Cour d'appel - Colmar - 15/05/17 ; Cour d'appel - Rennes - 02/06/17 ; Cass.Civ. - 22/06/17 - 16-14320 ; Cass.Civ. - 22/06/17 - 15-28649 ; Cass.Civ. - 11/05/17 - 16-13444 ; Cour d'appel - Paris - 16-16680 ; Cour d'appel - Toulouse - 22/05/17 ; Cour d'appel - Rennes - 05/05/17 ; Cour d'appel - Paris - 18/05/17 ; Cour d'appel - Rennes - 19/05/17 ; Cass.Civ. - 22/06/17 - 16-18418 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°4, p.29-33 - note de MATHEY Nicolas)

## Bourse et marchés financiers

- **(059336) Information des porteurs de parts de FCP sur les commissions d'arrangement perçues par les sociétés de gestion**

Les porteurs de parts de FIA doivent être clairement informés de l'existence, de la nature et du montant des commissions d'arrangement versées à la société de gestion par des établissements émetteurs de titres de créances, afin d'avoir connaissance des conflits d'intérêts potentiels qui peuvent en résulter. (12/05/17 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°4 - note de STORCK Michel)

- **(059325) Oui mais... non : la cour d'appel de Paris applique avec réserve la théorie du retrait des actes administratifs en matière d'offres publiques**

Si la cour d'appel de Paris admet la possibilité pour l'AMF de retirer à la demande de tout intéressé, même après l'expiration des délais de recours, une décision de conformité d'une offre publique obtenue par fraude, elle n'entend toutefois pas exercer son contrôle sur un refus de retrait et laisse toute liberté de décision au régulateur. (Cour d'appel - Paris - 12/01/17 : Revue de droit bancaire et financier 2017, n°4 - note de PERCHET Christophe , DEVOUGE Jean-Christophe )

## Civil

- **(059444) Prêt d'argent : un commencement de preuve par écrit peut être complété autrement que par écrit !**

Un commencement de preuve par écrit peut être complété par tous moyens de preuve tels que témoignages et présomptions. (Cass.Civ. - 24/05/17 - 16-14128 : Contrats - concurrence - consommation 2017, n°8-9 - note de LEVENEUR Laurent )

## Pénal

- **(059446) Non-lieu à renvoi d'une QPC portant sur l'amende encourue par les personnes morales**

L'article 131-38, alinéa 1er du Code pénal selon lequel le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques ne porte atteinte ni au principe d'égalité, ni aux principes de nécessité, de proportionnalité et d'individualisation de la peine. (Cass.Crim - 19/04/17 - 17-90004 : Droit pénal 2017, n°9 - note de PELTIER Virginie )

## Procédure

- **(059316) Commandement aux fins de saisie-vente - Interruption du délai de prescription**

Le commandement à fin de saisie-vente qui, sans être un acte d'exécution, engage la mesure d'exécution forcée, interrompt le délai de prescription de la créance qu'elle tend à recouvrer à l'égard de la caution hypothécaire ; l'article R. 221-5 du Code des procédures civiles d'exécution ne frappe pas de caducité le commandement à fin de saisie-vente non suivi d'un acte d'exécution dans le délai de deux ans suivant sa délivrance. (Cass.Com - 01/06/17 - 16-17589 :

## Procédures collectives

- **(059497) Action en nullité de la période suspecte : l'absence de qualité à agir et former appel du débiteur**

Cet arrêt du 8 mars 2017 rappelle que le débiteur n'est pas autorisé à faire appel de la décision qui a statué sur une demande d'annulation d'actes accomplis au cours de la période suspecte. (Cass.Com - 08/03/17 - 15-18495 : J.C.P. E. 2017, n°35 - note de LEBEL Christine)

- **(059076) Le créancier admis au passif d'une première procédure collective, automatiquement admis dans la seconde procédure, conséquence de l'échec d'un plan, peut préférer déclarer sa créance une nouvelle fois**

« La dispense du créancier, soumis au plan ou admis au passif de la première procédure, d'avoir à déclarer sa créance dans la seconde procédure ouverte à la suite de la résolution de ce plan, ne lui interdit pas, s'il le souhaite, de déclarer à nouveau sa créance dans la nouvelle procédure pour obtenir son admission au passif à concurrence du montant actualisé de celle-ci ». (Cass.Com - 04/05/17 - 15-15390 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2017, n°11 - note de CAGNOLI Pierre)

## Textes

### Législation Communautaire

#### Banque

- (059463) Taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement : 0,00 % au 1er septembre 2017 - Taux de change de l'euro (J.O.U.E. série C n°292 du 02/09/17, p.4)
- (059457) Règlement d'exécution (UE) 2017/1516 de la Commission du 31 août 2017 modifiant pour la deux cent soixante-seizième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées aux organisations EIIL (Daech) et Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°226 du 01/09/17, p.24)

## **Procédures collectives**

- (059458) Décision (UE) 2017/1518 de la Commission du 31 août 2017 confirmant la participation de l'Irlande au règlement (UE) 2017/353 du Parlement européen et du Conseil remplaçant les annexes A et B du règlement (UE) 2015/848 relatif aux procédures d'insolvabilité (J.O.U.E. série L n°226 du 01/09/17, p.30)

## **Législation Nationale**

### **Banque**

- (059508) Arrêté du 30 août 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°209 du 07/09/17)
- (059485) Arrêté du 4 septembre 2017 relatif aux montants et plafonds par mesure et par région de l'apport de trésorerie remboursable (J.O. n°207 du 05/09/17)
- (059484) Décret n° 2017-1318 du 4 septembre 2017 relatif à un apport de trésorerie remboursable au bénéfice des agriculteurs (J.O. n°207 du 05/09/17)
- (059470) Arrêté du 31 août 2017 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de paiement (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059469) Arrêté du 31 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 mai 2013 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de monnaie électronique (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059468) Arrêté du 31 août 2017 modifiant l'arrêté du 20 mai 2015 portant réglementation prudentielle et comptable en matière bancaire et financière en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059467) Arrêté du 31 août 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (J.O. n°205 du 02/09/17)

- (059466) Arrêté du 31 août 2017 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2009 relatif aux relations entre les prestataires de services de paiement et leurs clients en matière d'obligations d'information des utilisateurs de services de paiement et précisant les principales stipulations devant figurer dans les conventions de compte de dépôt et les contrats-cadres de services de paiement (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059465) Décret n° 2017-1314 du 31 août 2017 portant transposition de la directive n° 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059464) Décret n° 2017-1313 du 31 août 2017 portant transposition de la directive n° 2015/2366 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur (J.O. n°205 du 02/09/17)
- (059456) Arrêté du 25 août 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°204 du 01/09/17)
- (059455) Arrêté du 25 août 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°204 du 01/09/17)

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (059509) Délibération n° 2017-222 du 20 juillet 2017 portant adoption d'une recommandation concernant le traitement des données relatives à la carte de paiement en matière de vente de biens ou de fourniture de services à distance et abrogeant la délibération n° 2013-358 du 14 novembre 2013 (J.O. n°209 du 07/09/17)